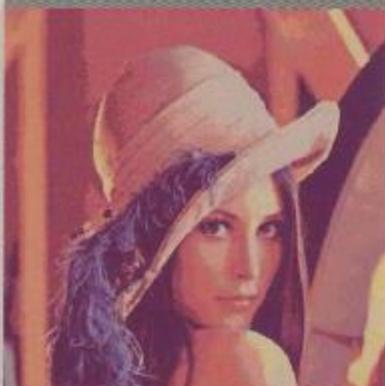
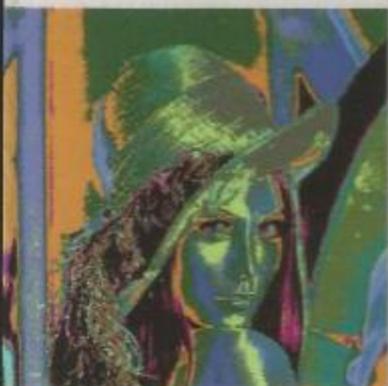


## *Marges, limites, frontières*

*Auricoste, Boeno, Escarmant,  
Garnier, Glykos, Hinnewinkel,  
Jama, Larrieu, Mauger, Mendès  
France, Mondzain, Rutault, Tassel*



*carte blanche à  
Jean-Pierre Braquelaire*

Jean-Pierre Braquelaire  
« *Lenna* »





Professeur d'histoire dans l'enseignement secondaire, Bernard Larrieu a initié en 1987 les colloques du C.I.E.M. sur l'identité de l'Entre-deux-Mers. Il dirige actuellement la publication des œuvres de dessins inédits de Léo Douyon. J.-Claude Hinnewinkel est maître de conférences de géographie à l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, chercheur au CERVIN (Centre d'études et de recherche sur la vigne et le vin, Bordeaux 3) au sein duquel il mène et encadre des travaux sur les pays viticoles.

La conférence de Bernard Larrieu et Jean-Claude Hinnewinkel a eu lieu en septembre 1997 à l'université Bordeaux I.

*L'Entre-deux-Mers n'est pas à proprement parler une région. C'est plutôt un lieu géographique défini par ses limites – la Dordogne et la Garonne. Tout le monde connaît le vin qui y est produit et de ce fait pense connaître l'Entre-deux-Mers. Pourtant lorsqu'on s'adresse aux spécialistes pour définir cette portion de terre comprise entre deux fleuves, on s'aperçoit, aussi bien pour des raisons historiques que géographiques, qu'il est bien difficile de lui trouver une identité et de vraies frontières. Nous avons demandé à un historien, Bernard Larrieu, et à un géographe, Jean-Claude Hinnewinkel, qui travaillent depuis longtemps sur l'Entre-deux-Mers de venir en parler au séminaire arts et sciences..*

## *L'Entre-deux-Mers, limites impossibles ?*

*Le point de vue de l'historien*

Réfléchir sur le rapport de l'Entre-deux-Mers et de ses limites ou de ses frontières<sup>1</sup> peut paraître a priori comme une démarche tautologique.

Si ce n'est – pour les non-avertis – la petite étrangeté qui consiste au Moyen Âge à appeler « mers » des rivières où remonte deux fois par jour la marée océanique, tout pourrait sembler déjà être dit dès lors que le nom même est prononcé.

Les choses, cependant, ne sont pas si simples, au point que, depuis une dizaine d'années, des colloques bisannuels voient historiens et géographes ausculter cette petite région pour tenter de cerner, derrière le très beau nom « d'Entre-deux-Mers », une identité problématique.

On peut tout d'abord remarquer que les « deux mers », qui semblent si déterminantes, ne délimitent, en toute géométrie, que deux côtés sur trois. Si les deux « mers » se rejoignent au Bec d'Ambès, fermant ainsi la pointe de cette presqu'île continentale, « l'entre-deux » va toujours s'élargissant dans l'autre sens, sans qu'aucune barrière naturelle ne vienne le border à l'est de manière indiscutable.

Se référer, comme le font certains auteurs, au point ultime de remontée de la marée à partir duquel on tracerait le troisième côté du triangle induit une approche bien fluctuante. La remontée des marées n'a pas la même ampleur selon les années ou les saisons. Selon les ouvrages, on trouvera que le point ultime se situe sur la Dordogne à Castillon, ou Pessac-sur-Dordogne, voire Sainte-Foy-la-Grande, et sur la Garonne, parfois à hauteur de Langon, mais aussi pour certains à La Réole ou Castets-en-Dorthe, pourtant distants d'une quinzaine de kilomètres. Ainsi peut-on faire coulisser le troisième côté, agrandissant ou rétrécissant la zone concernée.

Certes, vers le sud-est, une rivière, le Drot, forme comme une frontière naturelle qui sépare les paysages de l'Entre-deux-Mers de ceux de l'Agenais. Mais au nord, entre Monségur et Dordogne, rien ne vient véritablement faire séparation.

Les géographes ont donc fixé à l'Entre-deux-Mers la frontière départementale comme limite orientale : une barrière administrative venant fermer deux limites naturelles, voilà bien une première étrangeté.

Cet espace aurait-il une unité morphologique qui lui donnerait une identité ?

Certes « l'entre-deux » est bien caractéristique : un plateau calcaire d'une centaine de mètres d'altitude – qui en fait le « pays haut » du bordelais – entrecoupé de vallons profonds, avec un réseau hydrographique dont une moitié « penche » côté Garonne et l'autre côté Dordogne à partir de la ligne de crête médiane. Un paysage de coteaux et de vallons, multipliant des micro-expositions, très reconnaissable et au charme renommé.

Mais, si l'on s'en tient à l'espace que définit le nom, il y a aussi en Entre-deux-Mers la moitié des vallées fluviales latérales, des paysages bas, humides, de « palus », dont les marais de Montferrand et d'Ambès sont les exemples les plus remarquables. Des paysages à ce point différents du plateau central que certains refusent aujourd'hui d'appeler « Entre-deux-Mers » cette zone basse des vallées ou de la presqu'île, alors qu'elle est historiquement au cœur de cette appellation, comme le montrent toutes les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Voilà donc une région qui semblait au départ parfaitement identifiable, enfermée dans des limites intangibles. Au lieu de cela, nous découvrons une bordure incertaine doublée

d'une ambiguïté ontologique : celle que contient en lui-même le nom de cette région, porteur d'une double référence – l'« entre-deux » et les « mers » –, renvoyant à deux espaces différents entre lesquels se jouent des rapports dialectiques d'attraction, de complémentarité et d'opposition.

Ainsi, l'Entre-deux-Mers pose un problème original à ceux qui réfléchissent sur les problèmes de construction territoriale, d'ordinaire confrontés à la figure plus classique d'un point central autour duquel gravite l'espace environnant éponyme : Bordelais, Libournais, Blayais, Bourgeais, Marmandais, Réolais, Bazadais...

Celui d'une région qui se définit au contraire par sa périphérie, par ses frontières, et où l'on fait le constat – ce n'est sans doute pas une coïncidence – qu'il n'existe pas de ville centrale ayant une fonction homogénéisante et fédératrice.

Si l'« Entre-deux-Mers » ne correspond, au sens administratif ou politique du terme, à aucun « territoire »<sup>2</sup> s'inscrivant dans son espace géographique, n'est-ce pas historiquement pour cette raison-là ?



L'analyse des constructions territoriales qui ont intéressé l'Entre-deux-Mers au cours des siècles, la cartographie de leurs « frontières », apportent quelques lumières sur les relations qu'ont entretenues cette région et les « mers » latérales qui lui ont donné son nom.

La première mention de l'appellation « entre-deux-mers » remonte au VII<sup>e</sup> siècle (*Fioraco inter duo maria*), sans que l'on sache bien s'il s'agit d'une simple localisation (Floirac est entre les deux mers) ou de l'appellation déjà d'un territoire (Floirac est en Entre-deux-Mers, dans un espace déjà identifié sous ce terme) dont on n'a de certitude d'existence qu'après l'an mille, mais pour une circonscription religieuse relativement limitée.

Il ne fait pas de doute que la première option a chronologiquement précédé la seconde et que l'appréhension qu'avaient les voyageurs de l'Antiquité ou du Moyen Âge de cette région était d'abord celle d'un double franchissement des voies d'eau sur l'axe nord-sud ; une aventure maritime sans doute difficile, augmentée d'une autre difficulté : traverser un « entre-deux » relativement sauvage et mal balisé.

L'occupation médiévale de l'espace que révèle la carte des paroisses matrices du premier moyen-âge, héritée directement du mode d'appropriation agricole gallo-romain, montre ainsi des rebords de « mers » tôt colonisés, puis une plus lente progression vers l'entre-deux central, boisé et sauvage.

*Voilà donc le paradoxe majeur initial qui a conditionné tout ce qui était à venir : la « marge » était ici intérieure ; elle était centrale.*

*Dans l'Entre-deux-Mers antique et médiéval, au lieu d'être à ses extrémités, la marge était au centre de la page.*

Que les « mers » aient été essentielles et « l'entre-deux » marginal est donc une donnée première, amplifiée par un autre fait historique : la partie orientale de l'Entre-deux-Mers antique et médiéval était elle-même une marge, une marche du Bordelais vers le Périgord ou l'Agenais, vers le « haut-pays ».

*Ainsi l'« entre-deux » était-il deux fois marginal – par rapport aux rivières et par rapport à Bordeaux – constante fondamentale jusqu'à aujourd'hui .*

En ce qui concerne « l'aménagement territorial » médiéval, le roi-duc n'eut de cesse, du XII au XIV<sup>e</sup> siècle, de structurer cette marge centrale, à peine balisée jusqu'alors par les abbayes de La Réole, Blasimon, Saint-Ferme ou La Sauve-Majeure et leurs possessions. Ce fut le rôle du dense maillage des aliénations féodales, puis celui des bastides. Leur cartographie est à cet égard éclairante : Cadillac, complétant sur la Garonne le réseau des « filleules » fortifiées de Rions, Saint-Macaire et la Réole ; Libourne sur la Dordogne, en appui des verrous fortifiés de Vayres, Fronsac, Blaignac, Gensac et de la « filleule » Castillon ; dans « l'entre-deux », les bastides de Créon, Sauveterre et Monségur sur la ligne centrale de crête, avec celles de Blasimon et Pellegrue sur une ligne plus septentrionale.

Dans cet aménagement, l'appellation « Entre-deux-Mers » ne qualifiait alors que deux subdivisions territoriales assez étroites, proches de Bordeaux, l'une religieuse (archiprêtre), l'autre laïque (prévôté), au ressort presque identique, allant d'une mer à l'autre – mais on était en « Pays bordelais », dans la partie la plus resserrée du triangle.

Toute la partie orientale de l'espace géographique entre Dordogne et Garonne était par contre en « Pays bazadais » puisqu'au-delà d'une ligne Branne-Saint-Macaire s'étendait le ressort de l'évêché de Bazas. Que, dans cet espace bazadais, on positionnât parfois certains lieux comme étant « entre-deux-mers »<sup>3</sup>, tenait davantage du repérage positionnel par rapport aux rivières, sans que cela renvoyât à une quelconque territorialité administrative.

De la même manière que les gens de la rive gauche disaient parfois, parlant de ceux de la rive droite, qu'ils étaient « outre mer ».

Si, à l'époque médiévale, les rivières étaient une barrière naturelle qui tenait lieu de frontière pour les ressorts des structures territoriales (archiprêtrés, seigneuries ou prévôtés), cette fonction délimitante des rivières ne fut plus du tout vraie à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et durant l'époque moderne. Les ressorts des sénéchaussées et des présidiaux (Bazas ou Libourne), puis des subdélégations du XVIII<sup>e</sup> siècle (La Réole, Sainte-Foy, Libourne, Cadillac) étaient systématiquement à cheval sur les rivières, occupant les deux rives à la fois.

La raison en est simple : l'époque moderne connut un développement sans précédent des échanges, intimement lié à celui des centres urbains. Comme les voies d'eau – la Garonne, la Dordogne – furent les vecteurs essentiels du commerce, les principaux centres urbains – Bordeaux, Libourne, Sainte-Foy, Bordeaux, Cadillac, La Réole... – se développèrent sur ces routes fluviales, alors que les bastides intérieures, placées sur des chemins impraticables toute une partie de l'année, végétèrent dans la médiocrité.

Par contre, les centres urbains fluviaux étendirent leur influence sur les deux côtés de la rivière, même si leur extension principale se fit sur leur propre rive.

*C'est ainsi que l'Entre-deux-Mers, qui pour ces raisons circulatoires n'avait en son centre aucun pôle suffisamment puissant pour le fédérer, fut hiérarchiquement dépendant de ses bordures et des villes qui y étaient sises.*

En pays bordelais, trois villes étendirent leur influence et découpèrent l'espace de l'Entre-deux-Mers en territoires assujettis : Bordeaux, côté Garonne, sur un espace qui allait jusqu'à Créon, Langoiran et Saint-Loubès ; Cadillac, sur la Benauge ; Libourne enfin, côté Dordogne, en face de sa ville jusqu'à Izon, Saint-Quentin et Branne.

L'Entre-deux-Mers bazadais intérieur, qui cumulait depuis l'origine, on l'a vu, une double marginalité – vis-à-vis de Bordeaux qui ne lui accordait pas ses privilèges<sup>4</sup> et vis-à-vis des rivières plus éloignées que dans la pointe du triangle – fut, lui, écartelé entre diverses attractions centrifuges, malgré les efforts de La Réole, malheureusement pour elle trop excentrée.

L'échec de cette ville à fédérer l'Entre-deux-Mers oriental<sup>5</sup> permit à Bazas de maintenir pour quelques siècles encore son pouvoir sur la partie méridionale de la zone ; à Libourne d'étendre son influence jusqu'à Pujols et Rauzan ; à Sainte-Foy de régner jusqu'à Pellegrue, alors que des contingences politiques particulières créaient une sénéchaussée de Castelmoron d'Albret sans véritable réalité.

Les réponses des communautés de l'Entre-deux-Mers à leurs députés lors de la création des départements<sup>6</sup> en 1789 sont très révélatrices de l'inexistence d'un sentiment territorial « entre-deux-mers » et de cette subordination de l'« entre-deux » aux deux « mers ».

Selon qu'elles penchaient vers la Garonne ou la Dordogne, selon « la pente naturelle de leur commerce », les communes déclarèrent vouloir faire partie tantôt d'un hypothétique département de La Réole, ou de Libourne, ou de Sainte-Foy... ou, à partir de Saint-Macaire et de Sauveterre, rester dans celui de Bordeaux. Jamais ne fut évoquée l'hypothèse d'une entité administrative ou juridique globale « entre-deux-mers » pouvant porter ce nom.

La perception des « limites », des « mers », que l'on saisit à travers ces réponses de 1789, est d'ailleurs très éclairante : parfois elles sont présentées comme d'intangibles frontières, parfois au contraire comme de véritables traits d'union. En fait, cela dépend uniquement de la position géographique des cités et de leur intérêt stratégique.

Libourne, qui voulait à tout prix se séparer de Bordeaux, déclara, en parlant de la Garonne et de la Dordogne que « ces bornes éternelles semblent séparer invinciblement les contrées qu'elles divisent et les rendent toujours étrangères entr'elles ». Pour les mêmes raisons, Castillon prétendit que « la nature semble avoir élevé un mur de séparation (entre elle et Bordeaux) en la plaçant entre trois rivières dont les passages en certains temps de l'année offrent les plus grands dangers ».

Mais les gens de Montravel, leurs voisins, qui voulaient échapper, eux, à Périgueux, et se rapprocher de la Gironde, dirent au contraire que « le fleuve de Dordogne qui coule entre les deux territoires, au lieu d'en diviser les habitants ne forment entre eux qu'un nouveau lien, en les rassemblant chaque jour pour la navigation, la pêche et les moulins qui leur sont communs ».

La pétition de Saint-Macaire pour avoir un tribunal de district dans le département de Bordeaux, à l'été 90, exprima bien cette ambivalence de la rivière, tout à la fois borne, trait-d'union et voie de passage, selon l'intérêt du moment. D'un côté, ils reprochaient à Cadillac, la grande rivale, d'avoir une partie de son ressort sur la rive gauche de la Garonne : « Les rivières servent particulièrement de borne, disent-ils, et celles-là, la nature semble les avoir indiquées. Ce vice particulier dans la formation de ce district (Cadillac) suffit pour prouver qu'il a réellement fallu que le député qui a plaidé si heureusement la cause de la ville de Cadillac franchisse un obstacle qu'il aurait peut-être mieux fait de respecter ». Mais en même temps, et dans le même texte, en parlant de leur propre ville, ils argumentaient à l'inverse, disant que « la centralité territoriale ne doit pas servir de base au choix du lieu pour le tribunal de justice. Un passage sûr et

commode offre aux habitants du rivage opposé une facilité qui dédommage bien d'un peu d'éloignement... ».

Singulière ambivalence des voies d'eau, décidément moins frontières que lignes à franchir !



Cette dépendance hiérarchique de l'« entre-deux » vis-à-vis des deux « mers » et de leurs villes riveraines se confirma de manière éclatante avec les nouvelles structurations territoriales de la Révolution et la création de districts (ancêtres des arrondissements) eux aussi à cheval sur les deux fleuves et divisant le territoire de l'Entre-deux-Mers en entités associant aux communes de cette région celles des rives opposées : rive droite de la Dordogne (district de Libourne) ou rive gauche de la Garonne (dans les districts de Bordeaux, Cadillac, La Réole).

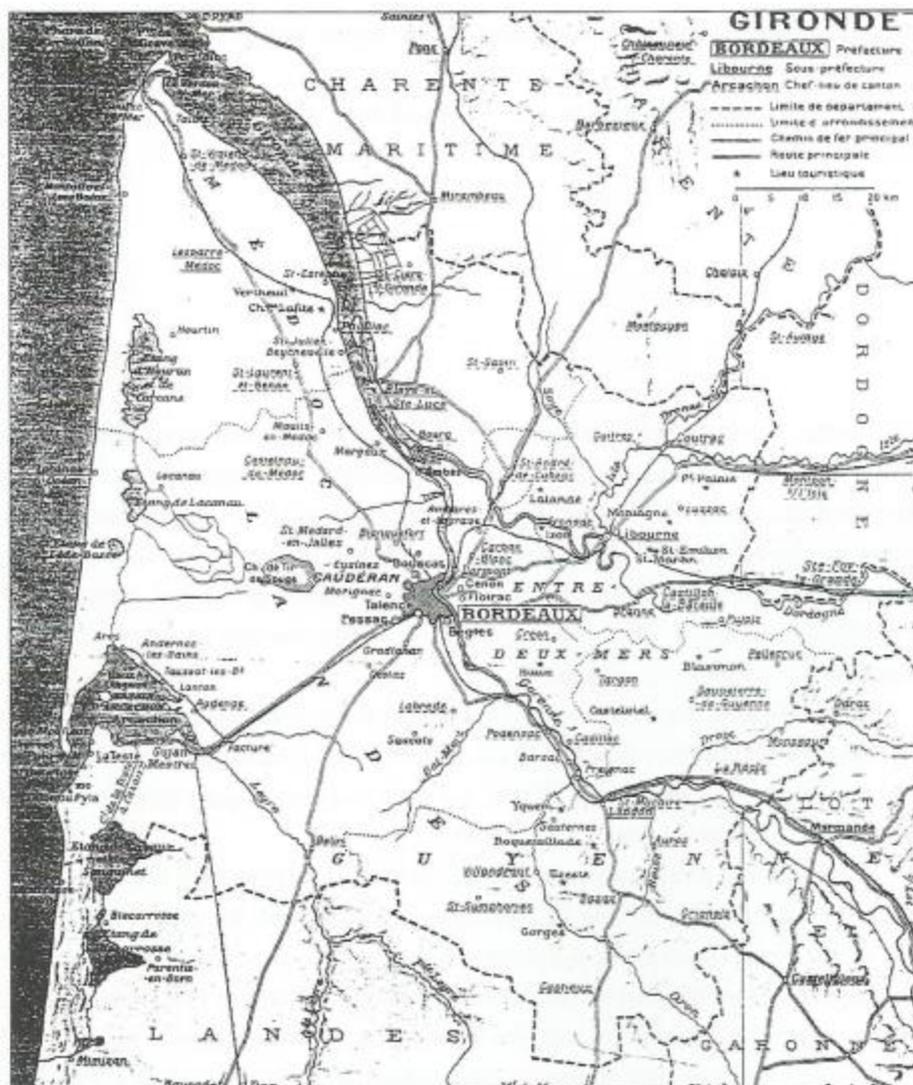
Les divisions territoriales nées de la révolution étaient appelées, on le sait, à durer. Excepté la disparition du district de Cadillac et la montée en puissance de la ville de Langon au détriment de celle de La Réole, ce sont toujours à peu près les mêmes structurations qui existent actuellement (doc. 1, p. 104).

L'absence d'entité administrative, juridique, répondant au nom d' « Entre-deux-Mers » n'a sans doute pas facilité le développement global de cette région, longtemps vouée à la polyculture et considérée comme économiquement arriérée, provoquant une « crise d'identité » dont témoigne par exemple la saturation de référents territoriaux d'une étiquette de coopérative viticole des années 1930, près de Monségur (doc. 2, p. 96).

Depuis une dizaine d'années cependant les choses évoluent rapidement, dans une sorte de renversement des problématiques.

L'élaboration des politiques de développement local fondées sur le tourisme intérieur ont amené la création de nouvelles structurations territoriales, les « Pôles de Séjour Organisé » (PSO) dont la mise en place est allée de pair avec un difficile, mais sans précédent mouvement d'intercommunalité, concrétisé par toutes sortes de « Syndicats à vocations multiples » (SIVOM), puis récemment par la création de « Communautés de communes », en attendant peut-être l'émergence de la notion juridique de « Pays ».

Le département de la Gironde et ses arrondissements actuels, systématiquement à cheval sur les deux mers.



L'observation des effets de ces mutations montre l'émergence d'un « entre-deux » qui s'appuie sur ses richesses patrimoniales, qu'elles soient historiques, architecturales, paysagères ou viticoles – la monoculture de la vigne s'étant presque partout répandue.

Des regroupements territoriaux assez vastes sont aujourd'hui en cours, tant dans la partie « bordelaise » de l'Entre-deux-Mers autour de Créon que dans la partie orientale anciennement « bazadaise » (l'actuel « Haut Entre-deux-Mers ») où des structures

intercommunales pionnières ont regroupé depuis plusieurs années les anciennes bastides de Monségur, Pellegrue, Blasimon, Sauveterre et les villes de La Réole et de Saint-Macaire.

On constate parallèlement que le nom « Entre-deux-Mers », qui n'était plus porté, dans les années 1950-1980, que par une petite appellation éponyme de vins blancs secs, est repris aujourd'hui comme un drapeau par toutes les collectivités territoriales qui se créent dans la zone centrale du plateau. Il est de plus en plus fréquemment adopté aussi par toutes sortes d'entreprises, culturelles ou économiques, qui rajoutent à leur nom primitif ce référent territorial, parfois abrégé en « E2M », dont elles espèrent une promotion identitaire, dans le processus de « labellisation », de « construction d'image », qui touche aujourd'hui l'ensemble des activités de la « société marchande ».

On assiste donc, pour la première fois dans l'histoire de cette région, à un renversement des problématiques anciennes, à un retournement des rôles.

Les acteurs territoriaux de l'« entre-deux » central – l'espace du plateau intérieur – développent désormais une stratégie de développement autonome, relativement indépendante des principales villes des rivières, Bordeaux, Libourne, Langon ou Marmande. Ayant pris plus ou moins conscience de l'originalité de la construction galactique de leur région, ils s'appuient davantage sur un maillage des principaux petits centres de la zone que sur l'hypothétique montée en puissance d'un pôle hégémonique central qui n'existe pas.

Ce faisant, l'Entre-deux-Mers se voit ainsi reconnaître une position centrale au sein du département de la Gironde, comme le montrent toutes les cartes récentes, touristiques, viticoles ou administratives.

*Ainsi, le centre n'est plus marginal, c'est de lui qu'émane aujourd'hui un certain nombre de dynamismes économiques et sociaux.*

Mais cette évolution a pour pendant un mouvement inverse, aux effets réducteurs.

Si « l'entre-deux » construit donc peu à peu son « territoire », les vallées des deux « mers » développent de leur côté leur propre recherche d'image, cherchant à construire une identité « Garonne » ou une identité « Dordogne », à travers des structures juridiques nouvelles ou la réalisation d'événements festifs identifiants ; différenciations zonales renforcées au niveau viticole par l'opposition traditionnelle des appellations des vins de côtes avec ceux de l'intérieur du plateau.

Ainsi semblent peu à peu s'écarter les logiques de développement des deux anciennes entités autrefois complémentaires de l'Entre-deux-Mers.

Ainsi voit-on ce nom être de plus en plus réservé à la zone centrale, à l'exclusion de ses

marges, servir de plus en plus à la valorisation de « l'entre-deux » au détriment des « mers » qui répugnent ou hésitent à reprendre cette appellation à leur compte.

*Comme si la nouvelle affirmation de l'identité territoriale centrale passait par un certain retour à la « normalité » de frontières latérales redevenues marginales.*

Evolution sous-tendue par une donnée séculaire, qui prend aujourd'hui sa pleine réalité : les fleuves n'étant plus les axes de médiation obligés, les complémentarités fondamentales ne sont plus celles du plateau central avec ses limites fluviales latérales. Par un réseau routier en pleine recomposition s'est mise en place une articulation directe de l'Entre-deux-Mers avec la métropole bordelaise, avec en même temps – gage peut-être d'avenir – autant d'ouvertures vers l'extérieur qu'il y a de ponts sur les deux « mers ».

Bernard Larrieu

#### Notes :

1. Pour reprendre l'intitulé du séminaire, nous utiliserons le terme de « limite » en le liant à la notion d'espace, naturel, économique ou culturel, par opposition à « frontière », qui renverra davantage à une notion de territoire, c'est-à-dire de construction juridique patrimoniale, selon les concepts développés par Guy Di Méo (« *Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale* », *Annales de Géographie*, n° 573, 1993). La notion de marge renvoie à l'idée de bordure, mais aussi de transition, de « marche », à une identité incertaine ou transitoire.

L'histoire des structururations territoriales de l'Entre-deux-Mers a été plus particulièrement étudiée par nous dans le cadre d'un programme de recherche comparatif du Ministère de la Culture « *Le rôle des acteurs patrimoniaux dans les recompositions et les requalifications territoriales en Entre-deux-Mers (Gironde) et dans la Messara (Crète) – Recherche comparative* » (Jean-Claude Hinnewinkel, Bernard Larrieu, Guy Di Méo, Christophe Valianos, 1997)

2. Jean-Claude Hinnewinkel et Bernard Larrieu, « *L'Entre-deux et les deux Mers, analyse des structururations et relations spatiales aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en Entre-deux-Mers* », actes du 6<sup>e</sup> colloque *L'Entre-deux-Mers et son identité*, tenu à Saint-Macaire en 1997.

3. Les historiens médiévistes donnent quelques exemples de l'utilisation du nom « Entre-deux-Mers » pour la partie bazadaise de cet espace géographique au Moyen Âge. On en a aussi quelques preuves pour l'époque moderne.

4. Bernard Larrieu, « *Vins d'Entre-deux-Mers et privilèges des vins de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle* », actes du 1<sup>er</sup> colloque *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, tenu à Branne en 1987.

5. La révocation au bout d'un an à peine, en 1544, de Lettres Patentes qui avaient un temps créé pour La Réole une sénéchaussée couvrant toute la partie bazadaise de l'Entre-deux-Mers jusqu'à la Dordogne, sonna le glas de ses ambitions pour plusieurs siècles

6. Marie-Claude Jean et Bernard Larrieu, « *Les perceptions territoriales en Entre-deux-Mers à la Révolution à travers les réponses des municipalités aux projets concernant la Basse-Guyenne lors de la création des départements* », actes du 6<sup>e</sup> colloque *L'Entre-deux-Mers et son identité*, tenu à Saint-Macaire en 1997.

# *L'Entre-deux-Mers, limites impossibles ?*

*Le point de vue du géographe*

Pour le géographe l'affirmation apparaît de prime abord saugrenue. Comment une région aussi bien délimitée par deux larges et puissants cours d'eau sur lesquels les ponts sont comptés peut-elle souffrir de limites discutables ? Certes à l'Est, comme l'a rappelé B. Larrieu, la discussion est possible mais de nos jours la limite administrative départementale marque bien une rupture paysagère sensible pour tout observateur entre l'Entre-deux-Mers conquis jusque dans ses confins par la monoculture viticole et un pays de Duras toujours marqué par une polyculture très agenaise.

Le débat serait donc clos ! Pas si simple car si l'Entre-deux-Mers constitue bel et bien un espace géographique aujourd'hui bien identifiable sur les cartes des géographes, il ne correspond à aucun territoire administratif, partagé entre les arrondissements de Bordeaux à l'Ouest, de Libourne au Nord et de Langon au Sud (fig.1). Le nom est certes devenu l'emblème de nombreuses organisations, aussi bien politiques, économiques que culturelles, mais à chaque fois ou presque, l'espace d'intervention est différent, les limites de l'Entre-deux-Mers varient donc et souvent de manière très sensible.

## **1-A chaque groupe d'acteurs son Entre-deux-Mers**

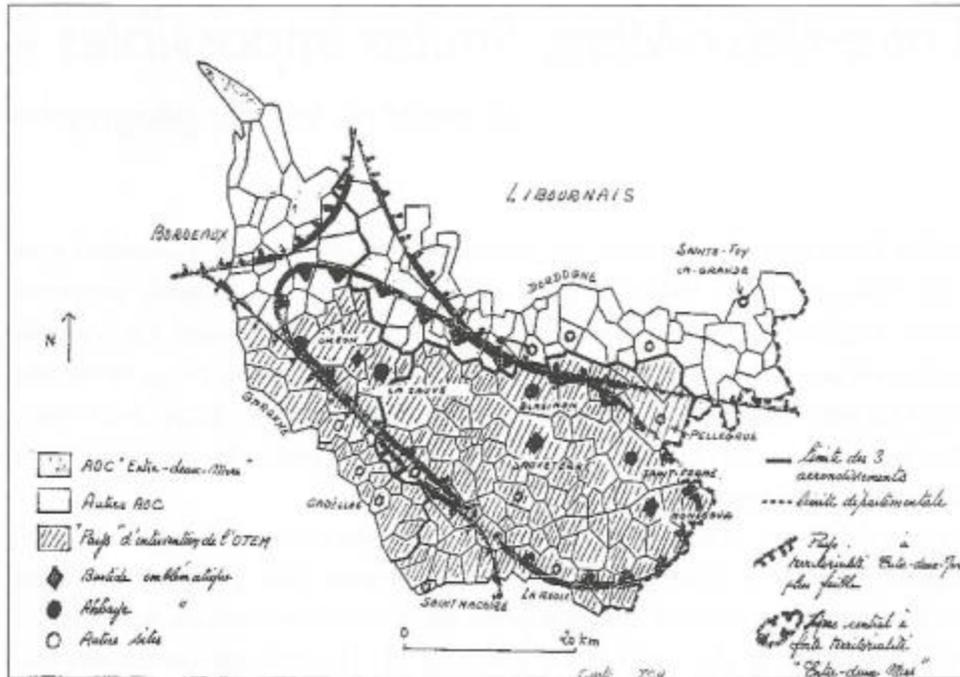
Les premiers à s'emparer du vocable Entre-deux-Mers furent les hommes du vin.

### *L'Entre-deux-Mers des viticulteurs*

Avec la création des zones d'appellations contrôlées, les pays viticoles français sont souvent les véritables promoteurs de constructions territoriales où s'interpénètrent étroitement image identitaire et production locale. La région de l'Entre-deux-Mers n'échappe pas à la règle et ce depuis les origines du vignoble commercial actuel, au XVII<sup>e</sup> siècle.

« On nomme pays d'Entre-deux-Mers celui compris entre la Garonne et la Dordogne : il est borné par les palus qui forment les bords de ces rivières et par les coteaux qui bordent les palus. Les vignobles dits d'Entre-deux-Mers ne produisent que des vins de basse qualité ».<sup>1</sup>

Fig. 1 :  
L'Entre-deux-  
Mers aujourd'hui.



Quelques lignes plus haut, le même auteur distinguait les palus « alluvions formées par les rivières de Garonne et de Dordogne ; on y récolte des vins qui ont en général une couleur très foncée, beaucoup de corps, et qui sont durs et même grossiers pendant les premières années ; mais en vieillissant, et surtout en voyageant par mer, il en est qui acquièrent une excellente sève et une partie des qualités que l'on estime dans les crus les plus renommés. Ces vins sont ordinairement appelés vins de cargaison, parce qu'on les choisit de préférence pour les expéditions lointaines. Les meilleurs sont souvent employés à donner du corps aux vins du Médoc, quand ils en manquent » et les coteaux qui bordent la Garonne et la Gironde, depuis Langon jusqu'à Blaye. « Les vins qu'elles produisent ont une belle couleur et beaucoup de corps. »

Le décor est planté et cette première géographie de l'Entre-deux-Mers présente assez clairement sa diversité sur le plan viticole mais aussi géographique. Les décennies qui suivent ne font que préciser la cartographie d'entités toujours plus affirmées. Des temps difficiles, « (1875-1892) ère des maladies », surproduction et amoindrissement des revenus à la veille de la Première guerre mondiale et enfin chute des exportations viticoles au lendemain, constituent un terreau favorable au développement de solidarités territoriales<sup>2</sup>. Les viticulteurs

se regroupent pour trouver des solutions à leurs maux ou pour défendre en justice des intérêts qu'ils estiment menacés. C'est ainsi que se constituèrent dans la région de l'Entre-deux-Mers, dès 1884, le Syndicat du Comice agricole et viticole de Cadillac, celui du canton de Targon, en 1885 celui de l'arrondissement de La Réole (lequel comptait alors les cantons de La Réole bien sûr mais aussi de Monségur, Pellegrue, Sauveterre, Saint-Macaire et Targon), puis celui de Sainte-Foy-La-Grande... L'on remarque l'opposition entre les vallées avec Cadillac et Sainte-Foy-la-Grande qui se démarquent du cœur de la région. Hier comme aujourd'hui, leur action s'appuie très largement sur la perception d'un territoire, d'une identité reposant sur, bien sûr, des données naturelles originales, mais aussi sur un passé commun. La nature est en effet responsable, avec le savoir faire, de l'émergence d'un produit suffisamment identifiable par rapport aux voisins pour qu'il soit possible d'en promouvoir l'image, en la protégeant contre les fraudes, en en garantissant la qualité par des normes de production strictes.

Et face à une menace, sinon de disparition, du moins d'atteinte à la personnalité et surtout aux revenus, ces solidarités, réinvestissant des données patrimoniales, sont à la base des constructions territoriales, qui longtemps fluctuantes au gré des économies et des hommes, se figent avec la mise en place des appellations contrôlées en 1936. L'Entre-deux-Mers y trouve alors son visage actuel et, ne couvrant pas tout l'espace géographique homonyme, l'appellation prend comme limites celles de l'espace non revendiqué par les autres appellations de la péninsule (fig.1).

En dehors des milieux viticoles, l'expression Entre-deux-Mers fut longtemps peu usitée, apparaissant seulement sur quelques cartes de géographie pour qualifier l'espace entre Garonne et Dordogne, au voisinage de Bordeaux. Récemment, à la fin des années 1980, l'intérêt pour l'Entre-deux-Mers fut réactivé par le mouvement associatif culturel autour d'une réflexion identitaire sur cet espace.

#### *L'Entre-deux-Mers des acteurs associatifs*

Le tournant a eu lieu il y a dix ans, en 1987, à l'issue d'un premier colloque organisé par l'Association Historique des Pays de Branne, intitulé « L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité » et au lendemain duquel est créé le Comité de Liaison de l'Entre-deux-Mers (CLEM). Regroupant aujourd'hui vingt-huit associations historiques et archéologiques œuvrant en Entre-deux-Mers (fig.2), le CLEM s'est, dès sa création, inscrit dans une réflexion sur l'identité territoriale

de la région. Tous les deux ans, les actes d'un colloque réunissant universitaires et historiens locaux est l'occasion de faire le point sur cette quête identitaire. Outre son rôle fédérateur, le CLEM est devenu en quelques années un éditeur local reconnu avec sa collection « Archives et chroniques de l'Entre-deux-Mers » et l'édition en cours des albums de dessins de Léo Drouyn.

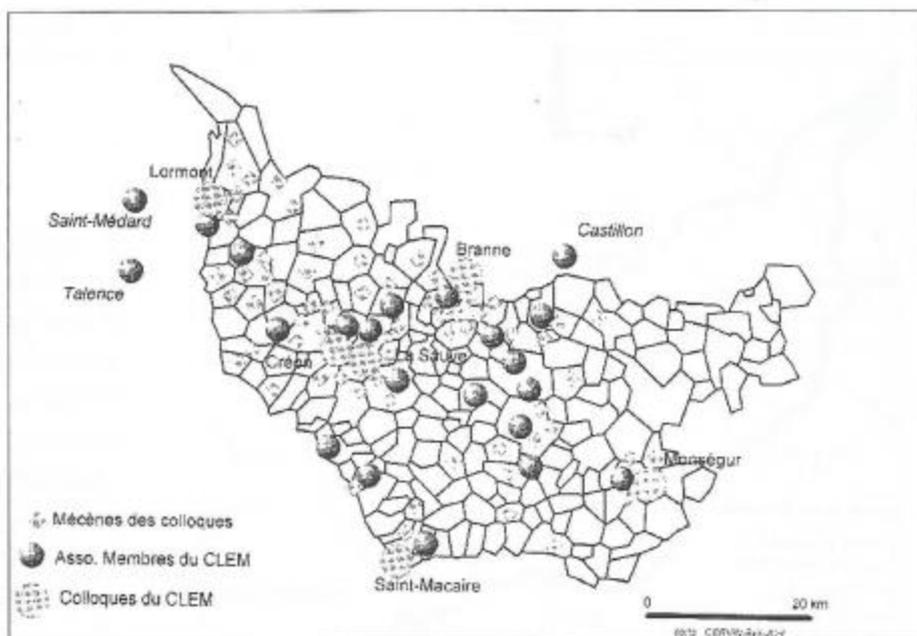
Les travaux du CLEM et de bon nombre des acteurs culturels de la région tendent ainsi à la réappropriation de cet espace en tant que territoire, ce qu'il n'a jamais été. Ainsi, au fil des années s'est construit un Entre-deux-Mers associatif (fig.2) dont le cœur est incontestablement le triangle Branne – Créon – Sauveterre, dont l'influence est assez prégnante sur tout l'ouest de la péninsule mais qui a des difficultés à investir solidement l'est de la région où dans le pays de Sainte-Foy-la-Grande se maintient une identité territoriale assez marquée. Cet Entre-deux-Mers associatif correspond en grande partie aux campagnes réactivées par la fonction résidentielle aux portes de Bordeaux. Il répond à des logiques sociales où la recherche d'une identité autour de valeurs patrimoniales est un élément incontestable du dynamisme associatif.

Parallèlement, en quête de territorialisation plus forte – Bruxelles et mondialisation obligent – les politiques, suivis par les acteurs économiques, accaparent à leur tour le concept « Entre-deux-Mers ». C'est ainsi que dans le cadre de la politique territoriale du Conseil Général de la Gironde est dessiné un espace touristique « Entre-deux-Mers » aux côtés du Médoc, Libournais, Bassin d'Arcachon et autre Sud-Gironde.

#### *L'Entre-deux-Mers des acteurs touristiques*

La politique des Pôles de séjour organisé, ou PSO, traduit la volonté du Conseil Général de la Gironde de structurer l'offre touristique du département en permettant aux régions intérieures d'offrir une alternative crédible au tourisme littoral. La Gironde fut ainsi découpée, en dehors de Bordeaux, en six pôles ou régions touristiques dont celui de l'Entre-deux-Mers (fig.3). La géographie de celui-ci est le fruit principalement de facteurs économiques, tout l'ouest de la péninsule étant absorbé par la métropole bordelaise alors que les pays de la rive gauche de la Dordogne se sont naturellement tournés vers Libourne avec laquelle ils entretiennent depuis fort longtemps des liens économiques étroits. L'Entre-deux-Mers touristique se trouve donc réduit à l'espace restant, augmenté, pour des raisons politiques cette fois, du pays d'Auros. Bien que situé au-delà de la « mer » méridionale qu'est la Garonne, celui-ci participe en effet à la communauté du Haut-Entre-deux-Mers regroupant une trentaine de communes, autour de Monségur et La Réole, et cette appartenance a entraîné son inscription dans l'espace touristique associé.

Fig. 2. Le réseau  
CLEM en  
Entre-deux-  
Mers.



La fédération des efforts de ces différentes catégories d'acteurs pour « vendre » avec plus d'efficacité une image attractive, reproduction déformée du territoire-patrimoine, renforce le binôme structurant de l'intérieur et de l'extérieur, de la communauté et de l'altérité. L'Entre-deux-Mers trouve (retrouve !) ainsi une unité, mais une fois encore avec un territoire qui ne colle ni avec l'Entre-deux-Mers géographique, ni avec l'Entre-deux-Mers viticole, une territorialité à la carte en quelque sorte, adaptée aux nécessités de l'action. Mais dans le même temps, ses efforts conjugués commencent à porter leurs fruits et favorisent l'émergence d'une véritable territorialité.

## 2- L'émergence d'un territoire « Entre-deux-Mers »

« Sur le socle que dresse la réalité socio-culturelle, le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité »<sup>3</sup>

Fig. 3 : Un territoire touristique « Entre-deux-Mers » qui se joue des limites naturelles.



Cette appropriation de l'espace ou tout du moins d'une partie de l'espace entre la Dordogne et la Garonne nous avons pu la mesurer lors d'une étude récente<sup>4</sup>. Sur un total de cent soixante-sept enquêtes, le sentiment d'appartenance (territorialité) à l'Entre-deux-Mers apparaît cinquante-sept fois dans les réponses que nous avons obtenues. Ce qui représente un tout petit peu plus du tiers (34%) des lieux reconnus comme remplissant une

fonction territoriale (non exclusive, puisque les personnes interrogées pouvaient choisir, parmi dix items, tous les lieux revêtant pour elles une signification) aux yeux de nos interlocuteurs. Ce résultat place l'Entre-deux-Mers, en matière de représentations territoriales, au même rang que la commune de résidence ou que le Bordelais (dimension régionale plus vaste à l'intérieur de laquelle figure d'ailleurs l'Entre-deux-Mers). Il ne s'agit pas, pour autant, des références les plus fréquentes. En effet, avec quatre-vingt-douze réponses, le Sud-Ouest occupe la première place (55% des enquêtes le mentionnent), suivi de près par la Gironde et l'Aquitaine (respectivement présentes dans 84 et 83 réponses) que la moitié des individus de notre échantillon signalent parmi les appartenances territoriales qu'ils éprouvent. Dans cette hiérarchie, la France (68 réponses faites par 40% de l'échantillon) vient également avant l'Entre-deux-Mers. Celle-ci n'occupe au final que la quatrième position

ex aequo, parmi les lieux et les aires de cette zone qu'un rapport collectif d'appropriation et de signification transforme en territoire.

Les habitants d'une large bande centrale, des confins de l'agglomération bordelaise à l'Ouest à ceux du Lot-et-garonne à l'Est, éprouvent dans une proportion assez large ce sentiment d'appartenance (50% le signalent). A *contrario*, le sentiment perd singulièrement de son intensité sur les versants ensoleillés des Côtes de Garonne (cantons de Cadillac et de Saint-Macaire). Concurrencé dans ce dernier par un large ralliement au « pays » de Saint-Macaire, il ne concerne plus que 28% des personnes interrogées dans cette zone. De même sur les Côtes de Dordogne, 8% seulement des personnes vivant dans les cantons de Pujols, de Sainte-Foy-la-Grande, ou sur la rive droite de la Dordogne dans le département du même nom, mais venant travailler chaque jour à Sainte-Foy, inscrivent l'Entre-deux-Mers dans leurs horizons territoriaux. Le « pays » foyen, créé par les efforts publics de l'aménagement du territoire, recueille ici plus de suffrages que l'identité, il est vrai peu perceptible en ces lieux, des terres dressées entre Dordogne et Garonne, déjà lointaines et peu fréquentées par les gens du cru.

Au travers de l'enquête, des représentations paysagères très largement partagées, puissamment ancrées dans les représentations également unanimes de l'activité viticole, brossent le portrait-robot d'un Entre-deux-Mers complexe et pluriel, représenté dans la conscience collective par une chaîne symbolique : le trinôme paysager vignes-coteaux-vallonements.

Parmi les objets, les édifices, les sites et les lieux patrimoniaux dont la représentation soutend cette territorialité, seules les abbayes et les bastides peuvent prétendre, dans quelques cas, à une notoriété s'étendant à l'ensemble de l'Entre-deux-Mers. L'abbaye bénédictine de La Sauve-Majeure, fondée en 1079 par St. Gérard de Corbie (l'un des plus vieux et des plus prestigieux édifices encore partiellement debout de la péninsule), fait ainsi l'objet d'une représentation patrimoniale unanime, d'un bout à l'autre de la péninsule. Située à l'autre extrémité (orientale cette fois) de l'Entre-deux-Mers, l'abbaye de Saint-Ferme, autre fondation bénédictine du XI<sup>e</sup> siècle, rassemble les suffrages d'un public largement réparti dans cet espace. Ses représentations patrimoniales déclarées enregistrent toutefois un certain déficit à l'ouest de notre zone, dans les cantons de Créon et de Branne en particulier, mais aussi au sud, dans les cantons de Saint-Macaire et de Cadillac. Déjà, pour ce qui a trait à Saint-Ferme, l'image patrimoniale régionale, intensément représentée, se dégrade quelque peu. Elle tend à réduire son influence aux districts centraux et orientaux couvrant les cantons de Sauveterre, de La Réole, de Monségur et de Pellegrue ; à un moindre degré ceux de

Pujols et de Sainte-Foy-la-Grande. Quant à l'abbaye un peu plus récente (vestiges des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles) de Blasimon, située plus au centre de la péninsule, elle épuise plus rapidement que les deux précédentes son rayonnement patrimonial et sa capacité symbolique de territorialisation. Hors du nord-est de l'Entre-deux-Mers, son inscription au registre du patrimoine représenté demeure anecdotique.

Le réseau des bastides joue un rôle plus discret. Seules Créon, Sauveterre-de-Guyenne et Monségur jouissent d'une renommée suffisante pour imprégner les représentations patrimoniales d'un public dispersé dans tous les cantons du périmètre. Encore faut-il distinguer le cas de Sauveterre, représentée de façon plus homogène et plus fréquente que Créon et Monségur, celle-ci étant mieux perçue à l'est et au sud-est de la longue péninsule, celle-là dans l'ouest. Curieusement, l'aura des autres bastides se rétracte sérieusement dans l'espace. Au total, aucune ne vérifie et ne désigne vraiment, par l'étendue de sa notoriété et sa présence dans les représentations sociales, le territoire fragile de l'Entre-deux-Mers.

Le double rôle patrimonial et territorial de Sauveterre réapparaît lorsque l'on demande aux habitants de l'Entre-deux-Mers d'énumérer les villes qui leur semblent représentatives de cet espace. C'est en effet ce bourg-centre qui ressort avec le plus de force dans le désert urbain du plateau central, après comptabilisation des réponses. La géographie de celles-ci souligne également une extension notable de cette représentation. Sauveterre-de-Guyenne vient en tête des références urbaines extérieures sur l'axe Saint-Macaire-Cadillac (vallée de la Garonne) aussi bien que sur l'axe Pujols-Sainte-Foy-la-Grande (vallée de la Dordogne). Elle domine également sans partage sur l'axe transversal qui court de La Réole à Pellegrue. Le seul véritable déficit qu'elle enregistre se situe à l'ouest-nord-ouest, sur l'axe Créon-Branne où la première nommée, mais aussi Targon (très voisine) pour les bourgs extra-cantonaux, réunissent la plupart des suffrages.

En résumé, si jamais les représentations patrimoniales vérifient de manière perceptible une construction territoriale bâtie à l'échelle de l'Entre-deux-Mers, force est de constater que seuls l'axe des abbayes-bastides et le paysage en forment la fragile structure. L'attachement symbolique à la Sauve-Majeure et au patrimoine, le prix accordé aux traditions et au monde viticoles, aux paysages si variés, tout concourt à renforcer cet axe central avec une imprégnation de son histoire, de ses mentalités, de ses paysages et de sa nature. Ce sont bien les signes émanant de l'infrastructure centrale qui nourrissent pour l'essentiel les orientations et les choix, la culture profonde des associations. En retour, celles-ci rencontrent leur audience la plus forte et leur public le plus fidèle dans la zone de l'axe central. Il est frappant d'observer que les châteaux et les domaines viticoles qui soutiennent la publication des *Cahiers de l'Entre-deux-Mers* se localisent, pour la plupart, dans ce secteur (fig.2). Ce fait souligne bien

que si la fibre associative caractérise surtout les nouveaux résidents et les migrants alternants, les activités culturelles proposées par leur collectif connaissent un indéniable succès auprès des populations autochtones, surtout la plus cultivée, celle des propriétaires des domaines viticoles. L'on sait d'ailleurs que la plupart des élus, quelle que soit leur origine, soutiennent tous ces initiatives. Si l'axe de l'associativité culturelle se confond avec le segment Créon-Monségur, ce n'est nullement une surprise, mais la preuve d'une bonne articulation dialectique de l'infrastructure et de la superstructure de ce territoire dans l'aire définie par les lieux qu'il jalonne. Les élus participent à la consolidation de l'infrastructure et de l'idéologie territoriales en imprimant l'intercommunalité dans la pratique des habitants. Ils favorisent son incrustation dans les représentations et dans les mentalités d'une proportion élevée de résidents.

Au total, l'émergence d'une recomposition territoriale autour de la dénomination historique de l'Entre-deux-Mers se limite, dans sa cristallisation la plus intense, à une aire bien spécifique qui correspond à l'axe central (fig.1), là où les représentations culturelles, l'idéologie collective que véhicule un groupe très actif d'acteurs socio-culturels sont adoptées par de larges franges de la population.

## Conclusion

Les territoires qui se recomposent de nos jours sur le modèle de la réinvention de l'Entre-deux-Mers restent partiels, incomplets et atrophiés. Ils constituent des repères idéels, parfois des espaces politiques, associatifs ou de services. Ce n'est déjà pas si mal. Surtout si l'on veut bien admettre que le territoire maximal, champ symbolique, politique, identitaire, économique, présent dans les représentations tant individuelles que collectives, constitue une denrée rare dans nos sociétés très mobiles.

« L'Entre-deux-Mers, on l'aura compris, ne forme aujourd'hui un territoire, au sens profond et total d'un espace collectivement approprié et vécu par la population résidente, qu'en filigrane du tissu spatial qui se tend entre les rives girondines de la Dordogne et de la Garonne... Le territoire incertain de l'Entre-deux-Mers est aussi, comme la plupart de ses semblables, le banc d'essai d'une innovation sociale et culturelle qui s'efforce de lutter contre l'uniformisation du monde »<sup>5</sup>.

Alors limites impossibles !

Oui dans la mesure où l'étiquette « Entre-deux-Mers » ne correspond à aucun territoire au sens plein du terme. A l'intérieur d'un espace bien délimité, le nom sert à identifier des

espaces d'intervention économique ou culturelle dont les limites varient en fonction des opportunités offertes aux acteurs. L'Entre-deux-Mers ne correspond et ne correspondra sans doute jamais ni à un territoire administratif (l'espace est partagé entre trois arrondissements), ni à un bassin de vie par suite du poids de l'agglomération bordelaise à l'ouest.

Toutefois, de part et d'autre d'un axe central Créon-Monségur, se dessine un espace, cœur de l'appellation viticole « Entre-deux-Mers », lieu d'intervention privilégiée des acteurs touristiques, avec réelle appropriation par les résidents autour du double schème structurel majeur « bastides-châteaux-abbayes » et « coteaux-vallonements-vignes ». Et l'importante charge idéale et imaginaire sont largement récupérées par les acteurs politico-économiques pour mobiliser les énergies, créer les solidarités et concrétiser dans les infrastructures cette territorialité « Entre-deux-Mers », aux limites floues, fluctuantes mais au cœur bien vivant.

*Jean-Claude Hinnewinkel*

#### Notes

1. Julien, *Topographie de tous les vignobles connus*, Paris, 1822.
2. Roudié, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, CNRS, Paris, 1988.
3. Di Méo, *De l'espace aux territoires, L'information géographique*, Sedes, Paris, 1998.
4. Di Méo, Hinnewinkel, Larrieu et Valianos, *Le rôle des acteurs dans les recompositions et les requalifications territoriales en Entre-deux-Mers (Gironde) et dans la Messara (Crète)*, rapport de recherche dans le cadre du programme « Nouveaux usages de la campagne française », Ministère de la Culture, 1997.
5. Di Méo, Hinnewinkel, *Représentations patrimoniales et recompositions territoriales vécues dans l'Entre-deux-Mers girondin*, *Géographie et Culture*, L'Harmattan, Paris, à paraître.